

HUNDRED AND EIGHTEENTH MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
On Saturday, 30 October 1948, at 10.30 a.m.*

Chairman: Mr. Charles MALIK (Lebanon).

- 42. Refugees and displaced persons: part three of the progress report of the United Nations Mediator on Palestine — Assistance to refugees (A/648, A/689, A/689/Add.1 and A/689/Corr.1) (continued)**

DRAFT RESOLUTION SUBMITTED BY THE DELEGATIONS OF BELGIUM, THE NETHERLANDS, THE UNITED KINGDOM AND THE UNITED STATES OF AMERICA (A/C.3/315) (continued)

Mr. PLAZA (Venezuela) wished to refer exclusively to the humanitarian aspects of the problem; it was urgently necessary to send help in order to save human lives. The Committee could not afford to hesitate and lose time. That was the

CENT DIX-HUITIEME SEANCE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 30 octobre 1948, à 10 h. 30.*

Président: M. Charles MALIK (Liban).

- 42. Réfugiés et personnes déplacées: troisième partie du rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine — Assistance aux réfugiés (A/648, A/689, A/689/Add.1 et A/689/Corr.1) (suite)**

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LES DÉLÉGATIONS DE LA BELGIQUE, DES PAYS-BAS, DU ROYAUME-UNI ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE (A/C.3/315) (suite)

M. PLAZA (Venezuela) veut s'attacher exclusivement aux aspects humanitaires du problème et reconnaît la nécessité urgente qu'il y a d'envoyer des secours pour sauver des vies humaines. La Commission ne peut se permettre

reason why the delegation of Venezuela would most warmly support the joint draft resolution.

The difficulties to which that resolution gave rise should not be overlooked, however. It would probably take a long time to collect the very large sum named in that document. In that connexion, he thought it would be well, particularly from the psychological point of view, to fix a time-limit for contributions. If the whole amount had not been collected by the date fixed the States Members of the United Nations might be asked to make up the total in proportion to their contributions to the ordinary budget of the Organization. Only those States would be called upon, however, which had paid less than their contributions calculated on that basis, or which had paid nothing. That was merely a suggestion, upon which he would not insist if any objection was raised to it.

The Venezuelan representative recognized that the Polish representative was correct in pointing out the apparent inconsistency between an advance of 5 million dollars from the Working Capital Fund and the option for Member States to make contributions in kind. That objection might be met by requesting the Governments to pay at least 17 per cent of their contributions in specie and the rest in kind. Repayment of the advance of 5 million dollars would thus be assured, but Member States would still have the option of paying their whole contribution in specie.

The Venezuelan representative submitted an amendment (A/C.3/318) to the joint draft resolution to that end.

MISS BERNARDINO (Dominican Republic) had been deeply moved by the statements about the tragic fate of the Palestine refugees. Help was urgently needed, and in accordance with its traditional policy, the Government of the Dominican Republic would do everything in its power to respond to the appeal in the joint draft resolution.

She would vote for the draft resolution, and hoped that it would be unanimously adopted by the United Nations, the noblest humanitarian organization ever created, so as to solve, by united effort, one of the saddest problems of the age.

MR. WATT (Australia), approved all the statements so far made and said he would limit himself to some remarks on the practical aspects of the problems raised by the joint draft resolution.

The recital and paragraph 1 called forth no special objection. Paragraph 2 placed the Third Committee in rather an awkward position. Political elements might well be introduced by that question, and it was certainly difficult to deal with the problem of the refugees quite apart from the problem of Palestine as a whole. It was clear that a solution of the general problem would allow of a solution of the special problem.

d'hésiter et de perdre du temps. C'est pourquoi la délégation du Venezuela donnera son appui le plus chaleureux au projet de résolution commun.

Il faut cependant reconnaître les difficultés que soulève ce projet de résolution: il est fort possible qu'une somme aussi considérable que celle qu'il prévoit ne puisse être réunie qu'au bout d'un temps très long et, à ce sujet, le représentant du Venezuela pense qu'il serait utile, en particulier au point de vue psychologique, de fixer une date limite au versement des contributions. Si, à cette date, la somme totale n'est pas recueillie, on pourrait inviter les Etats Membres à la compléter au prorata de leurs contributions au budget ordinaire de l'Organisation. Seuls seraient invités à verser dans ces conditions les Etats Membres qui auraient fourni une contribution inférieure à celle que l'on pourrait calculer de cette manière, ou qui n'auraient encore rien versé du tout. Il ne s'agit là que d'une simple suggestion sur laquelle M. Plaza n'insistera pas si elle soulève des objections.

Le représentant du Venezuela reconnaît la justesse de l'observation faite par le représentant de la Pologne à propos de l'incompatibilité qui semble exister entre une avance de 5 millions de dollars à prélever sur le Fonds de roulement et la faculté qu'auront les Etats Membres de fournir des contributions en nature. On pourrait satisfaire à cette objection en demandant aux gouvernements de verser au moins 17 pour 100 de leurs contributions en espèces et le reste en nature. De cette façon, le remboursement de l'avance de 5 millions de dollars serait assuré. Les Etats Membres n'en conserveraient pas moins la faculté de verser la totalité de leurs contributions en espèces.

Le représentant du Venezuela dépose, à cet effet, un amendement (A/C.3/318) au projet de résolution commun.

Mlle BERNARDINO (République Dominicaine) a été très émue par les déclarations qu'elle a entendues au sujet du sort tragique des réfugiés de Palestine. Il est urgent de leur porter secours et le Gouvernement de la République Dominicaine, suivant la ligne traditionnelle de sa politique, fera tout ce qui est en son pouvoir pour répondre à l'appel lancé dans le projet de résolution commun.

Mlle Bernardino votera en faveur de ce projet de résolution. Elle exprime l'espoir qu'il sera adopté à l'unanimité et que l'Organisation des Nations Unies, la plus noble entreprise que l'humanité ait créée pour concerter ses efforts, résoudra un des problèmes les plus attristants de l'époque.

M. WATT (Australie) approuve toutes les déclarations faites jusqu'ici et se bornera donc à des observations sur les aspects pratiques des problèmes que soulève le projet de résolution commun.

Les considérants et le paragraphe 1 du dispositif n'appellent aucune objection particulière. Le paragraphe 2 place la Troisième Commission dans une position quelque peu embarrassante. Il est très légitime de craindre l'introduction d'éléments politiques dans cette question et il est sûrement difficile de s'occuper uniquement du problème des réfugiés en le dissociant de la question palestinienne dans son ensemble. Il est évident que la solution du problème plus général permettrait de résoudre le problème particulier.

With regard to paragraph 3, he would have preferred to have an optimum scale of contributions, not necessarily identical with the scale of contributions to the ordinary budget of the Organization. That aspect of the question might be examined by the Fifth Committee. If all the countries which had expressed unanimous sentiments in the Third Committee were to take part in financing the scheme, the psychological effect would be enormous.

Paragraphs 4, 5 and 6 did not call for any particular comment, but it might be well to obtain the Secretary-General's opinion on paragraph 7. Paragraph 3 of the Bolivian delegation's proposal (A/C.3/316) which was of some interest, deserved consideration.

Paragraph 8 raised no difficulties, but the knottiest problem presented itself in regard to paragraph 9. It was acknowledged that the sole reason for the proposal was the urgency of the problem. The Venezuelan amendment might perhaps clear up that difficulty, but he feared that the problem was really more complicated. The Working Capital Fund consisted of dollars. If a sum in dollars were withdrawn, it would also have to be repaid in dollars. It was very important to note that the Member States would undertake to repay advances in dollars. Australia, for example, which was already obliged to limit its dollar expenditure, would have to examine that part of the proposal with particular care. It was to be feared that the Australian Government would not be able to make a contribution in dollars.

Further, the Working Capital Fund was meant to ensure fulfilment of certain engagements already taken. In that connexion, the Australian representative quoted paragraph 216 of the *Second Report of 1948 to the General Assembly by the Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions*¹. All Member States were responsible for the maintenance of the Working Capital Fund at a certain figure. If the advance of 5 millions was authorized, it might well be repaid from contributions of countries which possessed dollars, but if not, there might be a legal obligation upon all Members of the United Nations to contribute their share of the remaining sum. It was desirable to have the opinion of the Fifth Committee on that aspect of the problem.

Finally, paragraph 10 once more appealed to the United Nations International Children's Emergency Fund, the governing body of which had just voted a credit of 6 millions for the Palestine refugees. Did the reference to that organization in paragraph 10 mean that a further call upon it was contemplated?

Turning to the Bolivian draft resolution (A/C.3/316), Mr. Watt stated that he appreciated the reasons which had prompted it, but hoped that the author would not insist upon its being put to the vote immediately. It dealt with a less urgent question, and the fixing of special days was a difficult matter being related to such agenda items as the United Nations Appeal for

¹ See *Official Records of the Third Session of the General Assembly, Supplement No. 7A (A/598)*.

En ce qui concerne le paragraphe 3, le représentant de l'Australie aurait préféré que l'on établisse un barème optimum des contributions qui ne serait pas nécessairement identique au barème des contributions au budget ordinaire de l'Organisation. La Cinquième Commission pourrait étudier cet aspect de la question. L'effet psychologique serait immense si tous les pays qui ont exprimé leur sentiment unanime au sein de la Troisième Commission participaient au financement du programme.

Les paragraphes 4, 5 et 6 n'attirent pas de commentaires particuliers, mais sur le paragraphe 7 il est permis de penser qu'il serait utile de connaître le point de vue du Secrétaire général. Le paragraphe 3 de la proposition de la Bolivie (A/C.3/316) qui n'est pas sans intérêt, mérite d'être examiné.

Le paragraphe 8 ne soulève pas de difficultés, mais le problème le plus épineux se pose à propos du paragraphe 9. Il est admis que la proposition faite à pour seul motif l'urgence du problème. L'amendement présenté par le Venezuela pourrait peut-être résoudre la difficulté, mais M. Watt craint que le problème ne soit en réalité plus compliqué. Le Fonds de roulement est constitué par des dollars. Si l'on prélève une somme en dollars, c'est également une somme en dollars qu'il faudra rembourser. Il est très important de noter l'engagement que prennent les Etats Membres de rembourser les avances en dollars. Par exemple, l'Australie, qui doit déjà limiter ses dépenses en dollars, devra examiner cette partie de la proposition avec un soin tout particulier. Il est à craindre que le Gouvernement australien ne puisse verser une contribution en dollars.

Par ailleurs, le Fonds de roulement est destiné à assurer que certains engagements déjà pris seront remplis. Le représentant de l'Australie cite à ce sujet le paragraphe 216 du *Deuxième rapport à l'Assemblée générale sur l'exercice 1948 du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires*¹. Enfin, tous les Etats Membres sont responsables du niveau du Fonds de roulement. Il est vraisemblable que, si l'avance de 5 millions est autorisée, les contributions des pays qui possèdent des dollars pourraient probablement permettre de la rembourser. Dans le cas où ces contributions seraient insuffisantes, tous les Membres des Nations Unies pourraient être légalement tenus de verser chacun une partie de la somme à rembourser. Il serait souhaitable d'avoir l'opinion de la Cinquième Commission sur cet aspect du problème.

Enfin, le paragraphe 10 fait appel une fois de plus au Fonds international de secours à l'enfance, dont le Conseil d'administration vient déjà de voter un crédit de 6 millions pour les réfugiés de Palestine. Cette référence qui lui est faite au paragraphe 10 signifie-t-elle qu'on lui demande une contribution supplémentaire?

Passant à l'examen de la proposition de la Bolivie (A/C.3/316), M. Watt déclare qu'il en apprécie les motifs, mais il espère que son auteur n'insistera pas pour qu'on la mette aux voix immédiatement. Il s'agit en effet d'une question moins urgente: l'organisation de journées spéciales est chose difficile, puisqu'elle se rattache à des points de l'ordre du jour tels que celui con-

¹ Voir les *Documents officiels de la troisième session de l'Assemblée générale, Supplément N° 7A (A/598)*.

Children. If the matter were pressed, he would wish to reserve his right to speak later on the subject.

In conclusion, the Australian representative said that he had been impressed by the statements of representatives of the Middle Eastern States regarding the help they had given. There could be no better example to other nations. It was to be hoped that that help would continue, as it would stimulate the whole scheme.

The Australian delegation was in complete agreement with the principles and aims of the joint draft resolution. It thought that something should be done at once; the question to be considered was how it should be done, from whom help would come and in what shape.

Mr. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) was proud to have listened to the preceding statements, for he felt that the appeal to human solidarity had not been made in vain. Even if stripped of its political implications, the problem stood revealed in all its agonizing reality by reason of its very urgency.

The essential factors of the problem were classical: if the world were viewed as a whole, it had to be acknowledged that all those local refugee problems constituted a problem that was almost universal, that of the unfortunates whom war and oppression had uprooted from their native countries. It was a great drama of anguish being played throughout the world.

In considering the refugee problem in Palestine, the Uruguayan delegation was animated by the same spirit of social solidarity as that which had inspired it when it had considered other aspects of the question of Palestine. The same conviction as had moved it to support the Jews in their persecution now inspired it to defend the cause of the Arab refugees.

There were, however, certain practical difficulties. The Venezuelan representative had proposed a solution for the problem of contributions. The Australian representative had raised other difficulties. Mr. Rodríguez Fabregat agreed that the Fifth Committee should be asked for an opinion on the part to be played by the Working Capital Fund.

The Bolivian representative had suggested a public collection in all countries before obtaining an advance from the Working Capital fund. The problem was complicated.

Nevertheless, the Uruguayan delegation generally supported the joint draft resolution, and its Government was ready to make its contribution. The problem was growing more urgent every day; a rapid decision had to be made and help had to be sent.

Mr. KAYALY (Syria) thanked the previous speakers in the name of the Arab States. His country was doing its best to help the refugees but the problem had grown to such an extent that it deserved world-wide attention. The scheme outlined in the joint draft resolution would somewhat improve the lot of the refugees until a general satisfactory solution was found.

cernant l'Appel des Nations Unies en faveur de l'enfance. Si l'on insiste sur cette proposition, le représentant de l'Australie se réservera le droit de présenter d'autres observations à son sujet.

En conclusion, le représentant de l'Australie déclare qu'il a été impressionné par les déclarations qu'ont faites les représentants des Etats du Moyen-Orient au sujet des secours qu'ils ont déjà fournis. On ne pouvait donner un meilleur exemple aux autres nations. Il faut espérer que ces secours continueront être accordés, ce qui stimulera l'ensemble du programme.

La délégation de l'Australie est en complet accord avec les principes et les objectifs du projet de résolution commun. Elle estime qu'il faut faire quelque chose tout de suite; la question est de savoir comment on le fera, de qui viendront les secours et sous quelle forme.

M. RODRÍGUEZ FABREGAT (Uruguay) éprouve un sentiment de fierté, après avoir écouté les dernières déclarations, parce qu'il semble bien que l'on n'ait pas fait appel en vain à la solidarité humaine. Le problème, même si on l'abstrait de ses incidences politiques, se révèle, du seul fait de son urgence, dans toute sa réalité douloureuse.

Les facteurs essentiels du problème sont classiques: si l'on considère le panorama du monde entier, on est forcé de reconnaître que tous ces problèmes locaux des réfugiés constituent un problème presque universel, celui des malheureux que la guerre et l'oppression ont déracinés de leur pays natal. C'est un grand drame de l'anxiété qui se joue dans le monde.

La délégation de l'Uruguay est mue, quant au problème des réfugiés de Palestine, par le même esprit de solidarité sociale que celui qui l'inspirait lorsqu'elle examinait les autres aspects de la question palestinienne. La même conviction qui l'a fait se dresser pour soutenir les Juifs persécutés l'incite maintenant à défendre la cause des réfugiés arabes.

Toutefois, le problème ne va pas sans certaines difficultés pratiques. Le représentant du Venezuela a proposé une solution au problème des contributions. Le représentant de l'Australie a signalé d'autres difficultés, et M. Rodríguez Fabregat reconnaît qu'il faudrait demander à la Cinquième Commission une opinion compétente sur le rôle que pourrait jouer le Fonds de roulement.

Le représentant de la Bolivie a proposé que l'on procède à une collecte publique dans tous les pays avant de faire un emprunt à découvert sur le Fonds de roulement. C'est là un problème complexe.

Toutefois la délégation de l'Uruguay appuie d'une manière générale le projet de résolution commun, et son Gouvernement est prêt à apporter sa contribution. Le problème devient chaque jour plus urgent; il faut prendre une décision rapide et envoyer des secours.

M. KAYALY (Syrie), au nom des Etats arabes, remercie les orateurs précédents. Son pays fait de son mieux pour secourir les réfugiés, mais le problème a pris une ampleur telle qu'il mérite l'attention du monde entier. Le programme dessiné dans le projet commun de résolution permettra d'améliorer quelque peu le sort des réfugiés en attendant que l'on trouve une solution d'ensemble satisfaisante.

The Syrian representative estimated the total number of refugees to be 585,000, divided as follows: 90,000 in Lebanon, 140,000 in Syria, 100,000 in Transjordan, 100,000 in Judaea, 50,000 in Samaria, 75,000 in Egypt, 15,000 in Arabian Galilee and 15,000 in Iraq.

The help which the Arab States had been able to give had been insufficient to relieve the distress, sorrow and miserable existence of those refugees. Syria had been spending from one to one and a half million Syrian pounds a month on that work, and would spend more if necessary. But, as the Mediator had said in the third part of his report, other measures must be taken.

The political aspect of the question should also be considered but discussion in the Third Committee must be strictly limited to the humanitarian aspect of the problem.

Mr. HILL (Secretariat) said that the Secretary-General was deeply conscious of the absolute necessity of providing adequate assistance without delay to assure the housing and feeding of the refugees, who were in the most dire straits. He observed that the position of those refugees would become desperate in a few weeks unless prompt relief were forthcoming.

If the General Assembly so desired, the Secretary-General and the Secretariat as a whole were prepared and eager to play an active part in the measures to be taken to solve the problem. On the other hand, the Secretary-General was emphatically of the opinion that the Secretariat should not be charged with operational responsibilities which it was not organized or equipped to conduct. He believed that, where broad operational responsibilities were assumed by the United Nations, it was proper and in the spirit of the Charter that they should be discharged by the competent specialized agencies.

If such a solution were not found possible in the case under consideration, it would at least be necessary for the General Assembly to set up some continuing body to which the Secretary-General could refer on all matters of principle and policy and with which he could share the responsibility for operations. The Secretary-General had noted in that connexion the third paragraphs of the Bolivian proposal and the similar suggestions by other speakers.

Under the joint draft resolution the Secretary-General would be asked to take all necessary steps "to extend aid to Palestine refugees" and to establish "such administrative organization as might be required for that purpose". The Secretary-General thought that the whole question of the allocation of responsibilities and the appropriate organizational arrangements for carrying out the relief operation should be very carefully considered by the General Assembly.

Careful consideration should likewise be given to the financial arrangements contemplated in the draft resolution, particularly the proposal that 5 million dollars should be advanced from the Working Capital Fund, about which the Assistant Secretary-General in charge of the Department of Administrative and Financial Services was obliged to make formal reservations at that stage.

Le représentant de la Syrie estime le nombre total des réfugiés à 585.000, répartis comme suit: 90.000 au Liban, 140.000 en-Syrie, 100.000 en Transjordanie, 100.000 en Judée, 50.000 en Samarie, 75.000 en Egypte, 15.000 en Galilée arabe, 15.000 en Irak.

Les secours qu'ont pu donner les Etats arabes sont insuffisants pour soulager les peines, les tristesses et la vie misérable de ces réfugiés. La Syrie dépense chaque mois de un million à un million et demi de livres syriennes, et elle dépensera encore plus si besoin est. Mais, comme l'a dit le Médiateur dans la troisième partie de son rapport, il faut prendre d'autres mesures.

Il convient aussi de considérer l'aspect politique de la question, mais le débat au sein de la Troisième Commission doit être strictement limité au côté humanitaire du problème.

M. HILL (Secrétariat) déclare que le Secrétaire général est profondément conscient du fait qu'il est absolument nécessaire de fournir sans délai les secours adéquats pour assurer le logement et l'alimentation des réfugiés que se trouvent actuellement dans la pire des situations. Il reconnaît que la position de ces réfugiés deviendra désespérée dans quelques semaines à moins que des secours n'arrivent rapidement.

Si l'Assemblée générale le désire, le Secrétaire général et le Secrétariat dans son ensemble sont disposés à jouer de grand cœur un rôle actif dans le cadre des mesures qui seront prises pour résoudre ce problème. D'autre part, le Secrétaire général est absolument persuadé que l'on ne devrait pas charger le Secrétariat d'assumer des responsabilités opératoires pour lesquelles il n'est ni organisé, ni équipé. Il pense que lorsque l'Organisation des Nations Unies doit assumer de larges responsabilités d'exécution, il est raisonnable et conforme à l'esprit de la Charte que ce soient les institutions spécialisées compétentes qui s'en chargent.

Si l'on ne pense pas que cette solution est possible dans le cas présent, il faudrait tout au moins que l'Assemblée générale établisse quelque organe permanent que le Secrétaire général pourrait consulter sur toutes les questions de principe et de politique et avec qui il partagerait la responsabilité des opérations. Le Secrétaire général prend note à ce sujet du paragraphe 3 de la proposition de la Bolivie ainsi que des suggestions analogues faites par d'autres orateurs.

Aux termes du projet de résolution commun, le Secrétaire général serait invité à "prendre toutes mesures nécessaires pour porter secours aux réfugiés de Palestine et créer l'organisation administrative qui pourrait être nécessaire à cet effet". Le Secrétaire général pense que la question de la répartition des responsabilités dans son ensemble ainsi que celle des arrangements administratifs qu'il faudrait prendre pour mettre en œuvre le programme de secours devraient faire l'objet d'un examen attentif de la part de l'Assemblée générale.

Il conviendrait aussi d'examiner de près les mesures d'ordre financier qui sont envisagées dans le projet de résolution, et en particulier l'avance de 5 millions de dollars que l'on propose de prélever sur le Fonds de roulement, avance au sujet de laquelle le Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers doit faire des réserves au stade actuel.

Mr. KURAL (Turkey) declared that his delegation had been deeply moved by the picture of the sad plight of the Arab refugees in Palestine. His Government and the Red Crescent Society had already responded to the appeals of the United Nations representatives in Palestine. Turkey's participation had been described in detail in the Acting Mediator's report and in the annex to that report (A/689 and A/689/Add.1).

Although it was presently passing through a period of economic difficulties, Turkey had nevertheless agreed without hesitation to the sacrifices it was asked to make.

Mr. Kural stated that his delegation was in favour of the basic principles of the joint draft resolution. It might perhaps be possible to find solutions to the problem of refugees in Palestine other than those proposed, but in view of the urgency of the situation, the most pressing matters had to be attended to first by accepting the resolution in principle. That did not rule out the possibility of perfecting or completing the programme there outlined at a later date.

Mr. Kural recognized the worth of the resolution submitted by the Bolivian delegation, and proposed that it should be considered separately after the Committee had disposed of the joint draft resolution. The Turkish delegation would then vote in favour of the Bolivian resolution.

In conclusion, Mr. Kural stated that the Turkish delegation was prepared, regard being had to the efforts already made by its Government and the extent of its means, to vote for the joint draft resolution.

Mrs. LINDSTRÖM (Sweden) shared the views just expressed by the Turkish representative. The Swedish delegation recognized the urgency of the refugee problem, and hoped that it would be solved promptly. Although the Swedish Government had not made an official contribution to aid for the Palestine refugees, the Swedish Red Cross had already distributed large quantities of medicines and foodstuffs, and it had sent a Swedish doctor to work in Palestine. Provision was also being made for the despatch of 1,200 blankets and 10 tons of clothing. It was only a drop in the ocean, but it was a beginning.

The Swedish delegation had not yet received any communication from its Government on the subject of the joint draft resolution. Mrs. Lindström believed she was authorized, however, to state that Sweden would do all in its power to help the Arab refugees.

Mrs. MENON (India) stated that the Indian delegation would give full support to the measures for aid to refugees which the Third Committee recommended to the General Assembly. It considered, in fact, that the United Nations should take all possible measures to alleviate human suffering.

Mrs. Menon recalled that India had responded immediately when Count Bernadotte had made his first appeal for the refugees in Palestine. At that time, however, India had itself been grappling with a problem similar in nature but much vaster in scale, since the number of displaced persons in India was estimated at twice the number of refugees throughout the rest of the world. But in spite of its own difficulties, India had not

M. KURAL (Turquie) déclare que sa délégation a été vivement affectée par le tableau de la douloureuse situation des réfugiés arabes de Palestine. Le Gouvernement turc et la Société du Croissant-Rouge ont déjà répondu aux appels des représentants de l'Organisation des Nations Unies en Palestine. La participation de la Turquie est exposée en détail dans le rapport du Médiateur par intérim et dans les annexes à ce rapport (A/689 et A/689/Add.1).

Bien qu'elle traverse en ce moment une période de difficultés économiques, la Turquie a cependant consenti sans hésiter aux sacrifices qu'on lui demandait.

M. Kural déclare que sa délégation est en faveur des principes de base du projet de résolution commun. Peut-être serait-il possible d'envisager d'autres solutions au problème des réfugiés de Palestine que celles qui sont proposées; mais, étant donné le caractère d'urgence de la question, il faut parer au plus pressé en acceptant en principe cette résolution, ce qui n'exclut pas la possibilité de perfectionner ou de compléter ultérieurement le programme qu'elle dessine.

M. Kural reconnaît le mérite de la résolution que présente la délégation de la Bolivie et propose qu'elle fasse l'objet d'une étude séparée, une fois que la Commission aura disposé du projet de résolution commun. La délégation de la Turquie se prononcera alors en sa faveur.

En conclusion, M. Kural déclare que la délégation de la Turquie est prête, en tenant compte des efforts déjà accomplis par son gouvernement et de la mesure de ses possibilités, à voter pour le projet de résolution commun.

Mme LINDSTRÖM (Suède) partage les vues que vient d'exprimer le représentant de la Turquie. La délégation de la Suède reconnaît le caractère urgent du problème des réfugiés et souhaite qu'une solution rapide lui soit donnée. Si le Gouvernement suédois n'a pas apporté de contribution officielle à l'aide aux réfugiés de Palestine, la Croix-Rouge suédoise a déjà fait distribuer des quantités importantes de médicaments et de vivres; par ses soins, un docteur suédois a été détaché en Palestine. On prévoit également l'envoi de 1.200 couvertures et de 10 tonnes de vêtements. Ce n'est là qu'une goutte d'eau dans la mer, mais c'est un début.

La délégation de la Suède n'a reçu encore aucune communication de son Gouvernement au sujet du projet de résolution commun. Mme Lindström se croit cependant autorisée à déclarer que la Suède apportera, dans la mesure de ses possibilités, son aide aux réfugiés arabes.

Mme MENON (Inde) déclare que la délégation de l'Inde donnera tout son appui aux mesures de secours aux réfugiés que la Troisième Commission recommandera à l'Assemblée générale. Il lui semble, en effet, que l'Organisation des Nations Unies doit tout mettre en œuvre pour soulager les souffrances humaines.

Mme Menon rappelle qu'au moment où le comte Bernadotte lança son premier appel en faveur des réfugiés de Palestine, l'Inde y répondit aussitôt. A cette époque pourtant, elle était elle-même aux prises avec un problème de même nature, mais de portée beaucoup plus vaste, car on estimait au double du nombre des réfugiés dans le reste du monde le chiffre des personnes déplacées dans l'Inde. En dépit de ses difficultés,

hesitated to contribute to aid for the refugees and its only regret was that it had been unable to do more than make a token gesture.

To divest oneself of superfluous possessions was not true charity. The great lesson that India had learnt throughout centuries of suffering and struggle against poverty was that man must share what he had with those in need, little as it might be. India was therefore proud to note that the neighbouring Arab States, despite their limited resources, were attempting to aid the unfortunate victims of a regrettable political decision.

Mrs. Menon observed that the joint draft resolution, which planned immediate help for the refugees, would not attain its aim. Thousands of families were driven from their homes by every victory of the Jewish forces. The Mediator's report gave the number of refugees as 330,000; the Acting Mediator's report gave the figure of 500,000 refugees; and in *The Times* of 29 October 1948, the Bishop of Galilee had estimated the total number of Arab and Jewish refugees at 600,000. In view of the intransigence of the victorious party, and the instability of the situation, there was every reason to believe that the number of refugees would continue to increase unless the political problem were brought to an early and satisfactory solution.

The Indian representative stated that the experience of her country had shown that human masses should not depend on charity, however generous it might be. The state of dependence, which was an inevitable result of being a refugee, soon robbed the individual of his sense of dignity and deprived him of all desire for personal initiative.

Mrs. Menon observed also that there had been much discussion of financial questions and of the material aspect of the refugee problem in the Third Committee; but insufficient stress had perhaps been laid on the spiritual values that were upset and destroyed when an entire population was forced to live in degrading conditions.

Mrs. Menon hoped that the Committee would adopt not only measures for immediate aid, but also a general programme for resettlement and repatriation of the Palestine refugees.

Mrs. VERWEY-JONKER (Netherlands) recalled that her delegation had assisted in drawing up the draft resolution. The position of the Netherlands Government regarding the problem of the Palestine refugees was therefore clear. Mrs. Verwey-Jonker, however, proposed to reply to the observations which had been made by some delegations on the draft resolution, certain points of which required clarification.

The representatives of Poland, New Zealand, and Australia had pointed out that the refugee problem could not be regarded as limited to a period of nine months, but was part of a wider problem. They had said that that question raised the problem of repatriation, which arose in the same way in connexion with all the refugees in the world. To that, the Netherlands delegation replied that adoption of the joint draft resolution would not mean that the problem of the Palestine

le Gouvernement de l'Inde n'a pas hésité à contribuer à l'aide aux réfugiés et son seul regret a été de ne pouvoir faire davantage qu'un geste symbolique.

La véritable charité ne consiste pas à se dépouiller du superflu. La grande leçon que l'Inde a apprise à travers des siècles de souffrances et de lutte contre la misère est qu'il faut partager ce que l'on possède, si peu que ce soit, avec ceux qui sont dans le besoin. C'est pourquoi l'Inde est fière de constater que les pays arabes voisins, malgré leurs ressources limitées, s'efforcent d'aider les infortunées victimes d'une décision politique regrettable.

Mme Menon fait remarquer que le projet de résolution commun, qui envisage un secours immédiat aux réfugiés, n'atteindra pas le but qu'il vise. Chaque victoire des forces juives chasse des milliers de familles de leurs foyers. D'après le rapport du Médiateur, le nombre des réfugiés était de 330.000; dans le rapport du Médiateur par intérim, il est question de 500.000 réfugiés et, dans le *Times* du 29 octobre 1948, l'évêque de Galilée évaluait à 600.000 le nombre total des réfugiés arabes et juifs. Etant donné l'intransigence du parti victorieux et l'instabilité de la situation, on a toute raison de croire que le chiffre des réfugiés continuera d'augmenter si le problème politique n'est pas réglé de façon satisfaisante à bref délai.

La représentante de l'Inde affirme que l'expérience acquise par son pays a démontré qu'il ne faut pas que des masses d'êtres humains dépendent de la charité, si généreuse soit-elle. L'état de dépendance que rend inévitable la situation de réfugié fait bientôt perdre à l'individu le sens de la dignité et lui enlève tout désir d'initiative personnelle.

Mme Menon fait remarquer également qu'on a beaucoup parlé, au sein de la Troisième Commission, de questions d'argent, du côté matériel du problème des réfugiés, mais qu'on n'a peut-être pas suffisamment insisté sur les valeurs spirituelles que l'on ébranle et détruit en imposant à toute une population des conditions de vie dégradantes.

Mme Menon espère que la Commission adoptera, en même temps que des mesures de secours immédiat, un programme d'ensemble de réinstallation et de rapatriement pour les réfugiés de Palestine.

Mme VERWEY-JONKER (Pays-Bas) rappelle que sa délégation a participé à la rédaction du projet de résolution commun. La position du Gouvernement des Pays-Bas en ce qui concerne le problème des réfugiés de Palestine est donc claire. Cependant, Mme Verwey-Jonker se propose de répondre aux observations qu'ont présentées certaines délégations au sujet du projet de résolution, dont certains points doivent être éclaircis.

Les représentants de la Pologne, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie ont fait remarquer que la question des réfugiés ne peut être considérée comme limitée à une période de neuf mois, mais qu'elle fait partie d'un problème plus vaste. Ils ont déclaré que cette question soulevait le problème du rapatriement qui se pose de la même manière pour tous les réfugiés du monde. La délégation des Pays-Bas répond à cela que l'adoption du projet de résolution commun ne

refugees was finally solved. It was impossible at the moment to reach a permanent settlement. The Netherlands delegation had attempted to evolve a plan for direct aid. But that plan could offer no more than a temporary settlement of the fate of the refugees, which depended on settlement of the political situation in Palestine.

Replying next to the financial objections raised against the draft resolution, the Netherlands representative admitted that the sum of 29,500,000 dollars provided for in paragraph 2 of the draft resolution was large; and that, moreover, the financial responsibility devolving on the Secretary-General would be extremely onerous. She understood the reservations expressed by New Zealand and Australia. But what other solution could be adopted? Even if the principle of contributions in kind, which were easier to collect and to distribute, were to be accepted, some ready cash would be required. Perhaps the suggestion made by the representative of Venezuela would solve the difficulty.

The administrative organization should be simplified as far as possible. The Netherlands representative could not approve the Bolivian proposal, implementation of which would require too long a time.

She had no objection to the suggestion of the Venezuelan representative, the purpose of which was to fix a closing date for payment of contributions. She proposed that that suggestion should be forwarded to the Secretary-General, instead of being incorporated in a formal resolution.

The Netherlands delegation fully understood the heavy responsibilities which would devolve on all the Member States as a result of the joint draft resolution.

In conclusion, Mrs. Verwey-Jonker evoked the memory of Count Bernadotte, who had been able to judge the situation in Palestine with complete impartiality, and who would have been the best qualified to undertake the work.

Mr. CHOUDHARY (Pakistan) congratulated the Norwegian representative on having exposed the root of the problem; she had reminded the United Nations that they could not escape the responsibility they had assumed by deciding to partition the Holy Land. It must alleviate the misery resulting from that decision.

It was not only for moral and humanitarian reasons that the refugees in Palestine were entitled to immediate aid from the United Nations. It was rather because the tragic fate which dogged them was only the direct consequence of General Assembly resolution 181 (II) of 29 November 1947. There was no denying that, but for that decision, the United Nations would not be faced with the problem of the Palestine refugees. It was that decision which had led to the creation of the so-called Jewish State in the midst of the Arab world and had caused the flight of the Arab population from that State in the face of atrocities and massacres such as those of Deir Yasin.

At the time when the General Assembly was about to take its tragic decision, the representative of Pakistan had warned the nations present of the consequences it would have. He had pre-

signifiera pas que le problème des réfugiés de Palestine sera définitivement résolu. Il est impossible à l'heure actuelle d'arriver à un règlement permanent. La délégation des Pays-Bas a essayé de prévoir un plan d'aide directe. Ce plan ne règle que de façon provisoire le sort des réfugiés, qui dépend du règlement de la situation politique en Palestine.

Répondant ensuite aux objections d'ordre financier qu'a soulevées le projet de résolution, la représentante des Pays-Bas reconnaît que la somme de 29.500.000 dollars prévue au paragraphe 2 du projet de résolution est considérable et que, d'autre part, les responsabilités d'ordre financier qui seraient imposées au Secrétaire général seraient extrêmement lourdes. Elle comprend les réserves exprimées par la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Mais quelle autre solution pourrait-on adopter? Même si l'on accepte le principe des contributions en nature, plus facile à obtenir et à répartir, il faudra quand même de l'argent liquide. Peut-être la suggestion du représentant du Venezuela pourrait-elle résoudre la difficulté.

La représentante des Pays-Bas ne peut approuver la proposition de la Bolivie, dont la mise en exécution entraînerait un trop long retard. Il est nécessaire de donner à l'organisation administrative un caractère aussi simple que possible.

Elle n'a aucune objection à formuler à l'égard de la suggestion du représentant du Venezuela, qui tend à fixer une date limite pour le versement des contributions. Elle propose que cette suggestion soit transmise au Secrétaire général au lieu d'être incorporée dans une résolution formelle.

La délégation des Pays-Bas comprend toute l'importance des responsabilités qui, aux termes du projet de résolution commun, incomberaient à tous les Etats Membres.

En conclusion, Mme Verwey-Jonker évoque le souvenir du comte Bernadotte, qui a su juger en toute impartialité la situation de Palestine et aurait été le plus qualifié pour entreprendre cette tâche.

M. CHOUDHARY (Pakistan) félicite la représentante de la Norvège d'avoir dégagé la cause profonde du problème: elle a rappelé à l'Organisation des Nations Unies que celle-ci ne peut se dérober à la responsabilité qu'elle a assumée en prenant la décision de partager la Terre Sainte, mais qu'elle doit au contraire alléger la misère qu'a entraînée cette décision.

Ce n'est pas seulement pour des raisons morales et humanitaires que les réfugiés de Palestine ont droit à l'aide immédiate de l'Organisation des Nations Unies, mais en premier lieu parce que le destin tragique qui les poursuit n'est que la conséquence directe de la résolution de l'Assemblée générale 181 (II) en date du 29 novembre 1947. Il est indéniable que l'Organisation des Nations Unies ne se trouverait pas en présence du problème des réfugiés de Palestine si l'on n'avait pris une telle décision. C'est elle qui a entraîné la création du prétendu Etat juif au sein du monde arabe et qui a provoqué la fuite de la population arabe de cet Etat devant des atrocités et des massacres comme ceux de Deir Yasin.

Au moment où l'Assemblée générale allait prendre sa décision tragique, le représentant du Pakistan a averti les nations assemblées des conséquences qu'elle aurait. Il a prédit que les

dicted that the Arabs would gradually be evicted from the lands where they had lived for centuries. That prediction had proved true. The world had remained deaf to those warnings; and that was why the United Nations was having to face the problem of the existence of more than half a million refugees. It was essential at once to take at least those measures provided for by the draft resolution and give aid to the refugees in Palestine.

For the Pakistan delegation, the refugee problem was not merely a question of figures and statistics; it was a question of flesh and blood. A year earlier, 6 million refugees from India had streamed into western Pakistan, draining the resources of the State. Although Pakistan, had only been established a short time before, it had applied all her efforts to solving the refugee problem, and there remained only half a million refugees whose fate had not been settled. What one country had done alone and unaided in one year, the United Nations ought to be able to accomplish in a month or two. If the problem of the Palestine refugees were not settled quickly, it would assume gigantic proportions. As the representative of the United Kingdom had pointed out (117th meeting), those unfortunate people, suffering from famine, would quickly destroy the crops of the neighbouring Arab States, before those crops had ripened. If that situation persisted, the populations of the neighbouring States would themselves be in danger of famine, and would in their turn be forced to apply to the United Nations for aid.

In conclusion, the representative of Pakistan reaffirmed that, since the Palestine problem was a direct result of the decision of the United Nations to partition the Holy Land, the responsibility of saving the life of the refugees, rehabilitating them, and re-establishing normal conditions of life for them devolved on that Organization.

All the necessary aid must be given without further delay. For that reason, the Pakistan delegation would support the draft resolution.

Mr. AZKOUL (Lebanon) replied to the Australian representative who asked whether the Arab States would be willing to continue giving assistance to the refugees from Palestine as such aid would stimulate the common effort. Mr. Azkoul pointed out that if the refugees had been able to exist up to that time, it was thanks to the assistance given them by the Arab countries.

It seemed unnecessary to give proof of the work accomplished by those States, but Mr. Azkoul wished to define his country's position. Lebanon was not a rich country; it was sparsely populated and had only recently acquired its independence and taken its place in the international community. It was therefore not in a position to solve so vast a problem.

Nevertheless, it had been invaded by a wave of refugees totalling one-tenth of its own population. It had been necessary to clothe them, shelter them and give them medical attention. Many of them had been hospitalized. Even the education of children had had to be considered and a place found for them in the schools. They had even been given the same food rations as Lebanese citizens.

Arabes seraient évincés peu à peu des terres sur lesquelles ils vivaient depuis des siècles. Cette prédiction s'est réalisée. Le monde est resté sourd à ces avertissements, et c'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies doit faire face aujourd'hui aux problèmes que pose l'existence de plus d'un demi-million de réfugiés. Il faut prendre l'urgence et au minimum toutes les mesures envisagées dans le projet de résolution commun et porter secours aux réfugiés de Palestine.

Pour la délégation du Pakistan, le problème des réfugiés ne comprend pas que des chiffres et des statistiques: c'est un problème de chair et de sang. Il y a un an, 6 millions de réfugiés venant de l'Inde affluaient dans l'ouest du Pakistan, portant ainsi atteinte aux ressources de l'Etat. Bien que de création récente, le Pakistan a pourtant consacré toute son énergie à résoudre ce problème; actuellement, il ne reste qu'un demi-million de réfugiés dont le sort n'est pas réglé. Ce qu'un pays a réalisé seul et sans aide en un an, l'Organisation des Nations Unies devrait pouvoir l'accomplir en un mois ou deux. Si l'on ne règle pas rapidement le problème des réfugiés de Palestine, il prendra des proportions gigantesques. Ainsi que l'a fait remarquer le représentant du Royaume-Uni (117^{ème} séance), ces infortunés en proie à la famine détruisent rapidement les récoltes dans les Etats arabes voisins, avant que celles-ci ne soient arrivées à maturité. Si cette situation se prolonge, la population de ces Etats sera elle-même en danger et sera obligée, elle aussi, de réclamer l'assistance de l'Organisation des Nations Unies.

En conclusion, le représentant du Pakistan affirme à nouveau que, le problème palestinien étant la conséquence directe de la décision de l'Organisation des Nations Unies de partager la Terre Sainte, c'est à l'Organisation qu'incombe la responsabilité de sauver l'existence des réfugiés et de rétablir pour eux des conditions de vie normales.

Il faut porter sans plus attendre toute l'aide nécessaire; c'est pourquoi la délégation du Pakistan appuiera le projet de résolution.

M. AZKOUL (Liban) répond au représentant de l'Australie qui demandait si les Etats arabes étaient disposés à continuer leur aide aux réfugiés de Palestine, aide qui stimulerait l'effort commun. M. Azkoul insiste sur le fait que si les réfugiés ont pu subsister jusqu'à présent c'est grâce à l'aide des pays arabes.

Il semble qu'il soit inutile de donner des preuves de l'œuvre accomplie par ces Etats. Pourtant, M. Azkoul désire préciser la position de son pays. Le Liban n'est pas un pays riche; faiblement peuplé, il a acquis récemment son indépendance et vient de prendre sa place dans la communauté internationale. Il n'était donc pas préparé à résoudre un problème de cette envergure.

Or il vient d'être envahi par un flot de réfugiés dont le nombre équivaut au dixième de sa population totale. Il a fallu habiller ces réfugiés, les loger et leur donner les soins médicaux nécessaires. Nombre d'entre eux ont été hospitalisés; il a même fallu prévoir l'enseignement des enfants et leur trouver de la place dans les écoles. On est parvenu à assurer aux réfugiés la même ration alimentaire qu'aux citoyens libanais.

The total expenditure involved in taking care of the refugees amounted to approximately a million dollars per month, which represented 20 per cent of the total budget of Lebanon. It should be noted that the assistance furnished voluntarily by the people of Lebanon had not been included in that estimate.

Lebanon was willing to continue to do everything within its power to help in that connexion, and would be stimulated in its efforts by the assistance given by other nations.

With regard to the statement made by the Colombian representative (117th meeting) who thought that less fortunate countries should not have to contribute in the same proportion as the richer countries, Mr. Azkoul stated that the attitude of his country might serve as an example and show that, in spite of difficulties, it was always possible to contribute to a humanitarian cause. It might perhaps be said that Lebanon was directly concerned in the question of the refugees from Palestine; but the Lebanese people would have taken that same attitude with regard to any foreign people, being convinced that in the face of death and suffering all considerations of language, race, and religion disappeared.

Mr. Azkoul begged the members of the Third Committee, who had spoken about certain administrative or technical difficulties, above all to consider the urgency of the question. The difficulties should not be ignored but should be faced with a charitable spirit allowing the best possible solution.

Mr. BAGDADI (Egypt) considered that the Committee was sufficiently well informed on the substance of the question. References had been made to the attitude of the Arab countries.

Without entering into details, Mr. Bagdadi pointed out that the official contribution of Egypt to the refugees amounted to 150,000 pounds sterling, and that the contribution of private organizations amounted to 25,000 pounds sterling. Without the assistance of the Arab countries, the refugees would already have perished.

Mr. Bagdadi then quoted from the Mediator's report (A/648) which stated (part III, chapter III): "The Arab States, especially those in which the inhabitants of Palestine had sought refuge, have already provided supplies and money to an extent that has greatly strained their resources in both directions, and are continuing to provide all possible measures of basic relief. It is claimed that this sum has already exceeded the assistance received or anticipated from all other nations or organizations combined."

That statement constituted most striking evidence of the generosity of the Arab countries.

The Egyptian representative then replied to the criticisms made to the joint draft resolution. Certain members had expressed their opposition to the principle of "voluntary contributions", which did not determine the respective quota to be paid by each State. Mr. Bagdadi pointed out that the draft resolution constituted an appeal to the generosity of the nations and that, in those conditions, it was impossible to specify the contribution to be made by each State. Mr. Bagdadi was convinced that all delegations which had expressed their opinion on the draft resolution had

Le total des dépenses se monte à environ un million de dollars par mois, ce qui représente 20 pour 100 du budget total du Liban. Il faut noter que n'entrent pas en ligne de compte, dans cette estimation, les secours qu'ont fournis, à titre bénévole, tous les habitants.

Le Liban est disposé à poursuivre ses efforts, dans toute la mesure de ses possibilités, et appréciera le stimulant que sera l'aide des autres nations.

Faisant allusion à la déclaration du représentant de la Colombie (117^{ème} séance), qui voudrait que les pays peu fortunés ne contribuent pas dans les mêmes proportions que les autres aux secours apportés aux réfugiés, M. Azkoul déclare que l'attitude du Liban pourrait servir d'exemple et démontrer que, malgré les difficultés, il est toujours possible de contribuer à une œuvre humanitaire. Peut-être pourrait-on dire que le Liban est directement intéressé à la question des réfugiés de Palestine; le peuple libanais aurait observé la même attitude à l'égard de tout peuple étranger, convaincu que devant la mort toutes considérations de langue, de race, de religion disparaissent.

M. Azkoul prie les membres de la Troisième Commission qui ont parlé de certaines difficultés administratives ou techniques de considérer avant tout l'urgence de la question. Il ne faut pas ignorer ces difficultés, mais les envisager dans un esprit de charité qui permettra de les résoudre au mieux.

M. BAGDADI (Égypte) estime que la Commission est suffisamment éclairée quant au fond du problème.

On a évoqué l'attitude des pays arabes. Sans entrer dans les détails, M. Bagdadi fait ressortir que la contribution officielle de l'Égypte aux réfugiés s'est élevée à 150.000 livres et que, d'autre part, les participations des organisations privées se sont élevées à 25.000 livres. Sans le concours des pays arabes, les réfugiés auraient déjà péri.

M. Bagdadi cite alors le rapport du Médiateur (A/648) où il est déclaré (troisième partie, chapitre III): "Les Etats arabes, notamment ceux dans lesquels les habitants de la Palestine ont cherché refuge, ont déjà fourni des approvisionnements et des fonds dans une mesure qui grève lourdement leurs ressources, tant monétaires qu'en ravitaillement, et continuent à fournir dans la mesure du possible les secours essentiels. On affirme que ce total a déjà dépassé l'aide reçue ou escomptée de l'ensemble des autres nations ou organisations."

Cette déclaration constitue un témoignage des plus éclatants de la générosité des pays arabes.

Le représentant de l'Égypte répond ensuite aux critiques adressées au projet de résolution commun. Certains membres se sont élevés contre le principe des "contributions volontaires", qui ne détermine pas la quote-part respective de chaque Etat. M. Bagdadi rappelle que le projet de résolution constitue un appel à la générosité des nations et que, dans ces conditions, il est impossible de préciser quelles seront les contributions de chaque Etat. M. Bagdadi est convaincu que toutes les délégations qui ont exprimé leur opinion à propos du projet de résolution l'ont fait avec

done so fully conscious of the difficulties it involved and that they would do their duty without hesitation.

Mr. Hill had referred to the difficulties in the way of establishment of an administrative service. What kind of service would it be? It could not be permanent, as there were already specialized bodies. The Secretary-General was simply invited, according to paragraph 6 of the draft resolution, to establish a small body, a system of control which would not entail any additional expense to the United Nations.

Mr. Bagdadi then replied to the objections raised by the representative of Bolivia who had asked what guarantees there would be of the repayment of the 5 million dollars to be drawn from the Working Capital Fund. He was against such an attitude and stated that, even if that sum were not recovered, its loss could not be regretted as it would have contributed to save human lives.

The statement had also been made that such an operation was without precedent; if, however, the balance sheet of the United Nations were drawn up, its most fruitful efforts would prove to have been made in the humanitarian field. For that reason, he supported in the most emphatic manner the proposal made in the draft resolution to draw from the Working Capital Fund.

In conclusion, Mr. Bagdadi replied to another objection raised to the proposal in the draft to limit to nine months the assistance to be granted to the Palestine refugees on the ground that the same difficulties would have to be faced at the end of that period. Mr. Bagdadi admitted the truth of that observation, but expressed the belief that the decision taken would not prejudice the substance of the question of refugees, which would be dealt with as a whole at the opportune time.

Mrs. LIONAES (Norway) pointed out that at the end of her statement the representative of the United States had stressed the necessity for joint action. It was that same spirit that Mrs. Lionaes had submitted her own amendment (A/C.3/317).

The tragic situation of the Palestine refugees was a direct consequence of the resolution adopted by the General Assembly on the partition of Palestine. For that reason, all the members of the Committee should collaborate in an attempt to find a solution to the problem.

Finally, Mrs. Lionaes stated that by voting in favour of the resolution the delegations would pledge themselves to contribute effectively to its implementation.

Mr. ANZE MATIENZO (Bolivia) pointed out that the draft resolution he had submitted (A/C.3/316) did not, in any way, prevent consideration of the joint resolution (A/C.3/315). That was why he proposed that priority should be given to consideration of the joint resolution.

Mr. PAVLOV (Union of Soviet Socialist Republics) pointed to the difference between the discussion at the 117th meeting and the current one.

une pleine conscience des difficultés qu'il soulève, et qu'elles rempliraient leur devoir sans défaillance.

M. Hill a fait allusion aux difficultés que présenterait la création d'un service administratif. De quel genre de service s'agit-il? Il ne saurait être permanent, car il existe déjà des organismes spécialisés. Le Secrétaire général est simplement invité, aux termes du paragraphe 6 du projet de résolution, à établir un organisme restreint, un système de contrôle qui n'entraînerait aucune charge supplémentaire pour l'Organisation des Nations Unies.

M. Bagdadi répond ensuite aux objections du représentant de la Bolivie, qui demandait comment serait garanti le recouvrement des 5 millions de dollars à prélever sur le Fonds de roulement. Le représentant de l'Égypte s'élève contre cette attitude et déclare que même si cette somme n'est pas recouvrée on ne saurait en regretter la perte, car elle aurait contribué à sauver des vies humaines.

Il a également été affirmé que cette opération était sans précédent; or si l'on dresse le bilan de l'Organisation des Nations Unies, on se rend compte que l'effort le plus fructueux qu'elle ait accompli a été réalisé sur le terrain humanitaire. C'est pourquoi le représentant de l'Égypte appuie de la façon la plus formelle la proposition de prélèvement qui figure dans le projet de résolution.

En conclusion, M. Bagdadi répond à une dernière objection faite au projet: celui-ci limitant à une période de neuf mois l'aide à apporter aux réfugiés de Palestine, au terme de cette période on se trouvera en présence des mêmes difficultés qu'auparavant. M. Bagdadi reconnaît la justesse de cette observation, mais exprime la conviction que la décision prise ne préjugera pas le fond du problème des réfugiés, qui sera traité dans son ensemble en temps opportun.

Mme LIONAES (Norvège) rappelle que la représentante des États-Unis, en conclusion de son exposé, a souligné la nécessité d'une action commune. C'est dans le même esprit que Mme Lionaes a présenté son amendement (A/C.3/317).

La situation tragique où se trouvent les réfugiés de Palestine est la conséquence directe de la résolution que l'Assemblée générale a prise en ce qui concerne le partage de la Palestine. C'est pourquoi tous les membres de la Commission doivent collaborer à la solution de ce problème.

Mme Lionaes insiste enfin sur le fait que les diverses délégations qui voteront en faveur de la résolution prendront par là même l'engagement de contribuer d'une façon effective à son exécution.

M. ANZE MATIENZO (Bolivie) fait remarquer que le projet de résolution qu'il a présenté (A/C.3/316) ne doit en aucune façon empêcher l'examen du projet de résolution commun (A/C.3/315). C'est pourquoi il propose qu'on donne priorité à l'examen du projet de résolution commun.

M. PAVLOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait remarquer la différence qu'il y a entre les débats de la 117^{ème} séance et ceux de

At the previous meeting, although the item on the agenda was the examination of the third part of the Mediator's progress report, the greater part of the time had been devoted to an examination of the draft resolution presented jointly by the delegations of Belgium, the Netherlands, the United Kingdom, and the United States. At the current meeting, however, the problem had been considered on much broader lines and certain delegations had even tried to enquire into the deep-seated causes of the existing situation in Palestine. They had taken it upon themselves to place the responsibility on resolution 181 (II) adopted by the General Assembly on 29 November 1947.

He wished to restore the problem of the Palestine refugees to its true perspective and proposed to examine it in the light of the report of the Mediator for Palestine. The refugee problem was only one aspect of the Palestine question as a whole. A solution of it could be found only as a part of the whole problem.

He had observed, however, that the examination of the Palestine question was constantly being postponed to a later date by the First Committee. It was quite clear that there was no desire to deal with the problem, and the joint draft resolution had been drawn up in that same spirit. Thus, paragraph 2 of the resolution stated that relief would be provided to the refugees from Palestine for a period of nine months. Yet, it was implicitly recognized in that same paragraph that at the end of that period the situation of those refugees would remain unchanged.

Furthermore, the joint draft resolution did not go to the root of the matter. The Mediator's progress report showed that the main point to the whole problem was to re-establish the refugees in normal living conditions, and to do so once and for all. The joint draft resolution, however, made no such provision for any final re-establishment; it merely offered palliatives and suggested a few urgent measures, which were of a provisional character only.

All those observations led to the conclusion that the joint draft resolution considered only one aspect of the problem and in no way sought to achieve a final solution of the whole problem of the Palestine refugees.

Mr. Pavlov then examined the causes which had given rise to the situation in Palestine. Certain delegations stressed the fact that the whole of the United Nations had, by its resolution 181 (II) of 29 November 1947, approved the partition of Palestine, and that it was therefore responsible for the situation existing in the Middle East. Consequently, all Member States should accept their share of that responsibility and endeavour to remedy a situation which they had contributed to bring about. That interpretation of the situation was, in his opinion, completely wrong.

A letter addressed to the Secretary-General on 10 November made it clear that the exodus of refugees from Palestine to neighbouring Arab countries had begun before the Jewish State had come into being, that is, at a time when the United Kingdom, as the Mandatory Power, was entirely responsible for the events taking place in Palestine.

la séance en cours. Lors de la séance précédente, en effet, bien que la question à l'ordre du jour fût la troisième partie du rapport intérimaire du Médiateur, on s'est occupé surtout d'examiner le projet de résolution présenté en commun par les délégations de la Belgique, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Aujourd'hui, au contraire, on a considéré le problème d'une façon beaucoup plus large et certaines délégations sont allées jusqu'à rechercher les causes profondes de la situation existant actuellement en Palestine. Elles ont pris sur elles d'en attribuer la responsabilité à la résolution 181 (II) adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1947.

M. Pavlov désire replacer le problème des réfugiés de Palestine dans sa véritable perspective, et il a l'intention de l'examiner en fonction du rapport du Médiateur pour la Palestine. Le problème des réfugiés ne représente qu'un aspect de l'ensemble de la question de Palestine. On ne peut lui trouver de solution que dans le cadre d'une solution d'ensemble de cette question.

Or M. Pavlov constate que l'examen de la question palestinienne est sans cesse reporté par la Première Commission à une date ultérieure. Il est évident qu'on ne veut pas traiter ce problème. Le projet de résolution commun est rédigé dans le même esprit. En effet, le paragraphe 2 de cette résolution prévoit que l'on fournira des secours aux réfugiés de Palestine pendant une période de neuf mois. Mais il est implicitement reconnu dans ce même paragraphe que la situation des réfugiés de Palestine sera la même dans neuf mois.

En outre, le projet de résolution commun ne va pas au fond du problème. Le rapport intérimaire du Médiateur indique que l'essentiel du problème consiste à réinstaller les réfugiés dans des conditions de vie normales, et cela d'une façon définitive. Or le projet de résolution commun n'envisage nullement cette réinstallation définitive. Il se borne à offrir des palliatifs à la situation présente des réfugiés, et à suggérer quelques mesures d'urgence: ces mesures ont uniquement un caractère provisoire.

Toutes ces observations permettent de penser que le projet de résolution commun ne considère qu'un seul aspect de la question et ne vise nullement à apporter à l'ensemble du problème des réfugiés de Palestine une solution définitive.

M. Pavlov passe alors à l'examen des causes qui ont déterminé la situation existant actuellement en Palestine. Certaines délégations ont mis en relief le fait que l'Organisation des Nations Unies tout entière avait, par sa résolution 181 (II) du 29 novembre 1947, préconisé le partage de la Palestine et qu'elle était ainsi responsable de la situation actuelle au Moyen-Orient. Par conséquent, tous les Etats Membres devraient prendre leur part de cette responsabilité et s'efforcer de remédier à une situation qu'ils ont contribué à créer. Pour M. Pavlov, cette interprétation de la situation est totalement erronée.

M. Pavlov souligne en effet qu'une lettre adressée le 10 novembre au Secrétaire général montre clairement que l'exode des réfugiés de Palestine vers les pays arabes avoisinants a commencé avant que l'Etat juif n'ait été créé, c'est-à-dire au moment où le Royaume-Uni, Puissance mandataire en Palestine, portait encore toute la responsabilité des événements qui s'y déroulaient.

If the United Kingdom had loyally accepted the recommendation of the General Assembly, not only would the current discussion on the problem of Palestine refugees have been unnecessary but the whole question of Palestine would have been settled long since. The United Kingdom, however, had not loyally fulfilled the General Assembly's resolution and in particular, it had influenced a number of States to join in the war in Palestine.

The true responsibility for the situation in Palestine rested therefore with the United Kingdom and with the military circles operating in Palestine. That responsibility was shared by certain circles of the United States, which had considerable interests in the exploitation of the Palestine oil-fields. They had done their utmost to prevent the partition plan from being carried out, so as to safeguard their imperialist interests. They had not shown the slightest concern for the aspirations of the people of Palestine, who were paying with their sufferings for the war imposed upon them by the oil magnates of the United States.

It was of interest to note in that connexion the attempts made in the Third Committee to place the humanitarian aspect of the problem in the foreground. That was a manoeuvre aimed at distracting the attention of the members of the Committee from the crux of the problem, which was of a **political character**.

His remarks should not, however, be taken to mean that the USSR would adopt a negative attitude towards the draft resolution. The peaceful population, both Arab and Jewish, was not responsible for the war of which they were the victims. The Soviet Union had suffered grave losses and destruction during the Second World War and was therefore in a better position than anyone else to appreciate the sufferings of the people of Palestine, and it was fully disposed to give them all possible aid. While, however, approving the draft joint resolution in principle, he thought that its practical aspect should be seriously considered when the possibilities of its application were studied.

Paragraph 2 of the operative part of the resolution estimated the sum required to provide relief at 29,500,000 dollars, whereas the Mediator's progress report treated that figure purely as a general estimate. Moreover, the financial and budgetary provisions contained in the draft resolution did not fall within the competence of the Third Committee. Even if the Committee took a decision on the matter, its decision would be devoid of any legal foundation, since administrative and financial questions came within the competence of the Fifth, not the Third Committee. He thought, therefore, that the paragraphs of the resolution containing administrative or budgetary provisions should be referred to the Fifth Committee.

Finally, the various amendments to the joint resolution would have to be brought into harmony. In order to obtain a resolution which would take into account all amendments and suggestions put forward in the Committee, he thought a sub-com-

En outre, le représentant de l'URSS estime que, si le Royaume-Uni avait loyalement accepté la recommandation de l'Assemblée générale, non seulement cette dernière n'aurait pas à examiner le problème des réfugiés de Palestine, mais encore l'ensemble de la question palestinienne aurait depuis longtemps été résolu. Or le Royaume-Uni n'a pas appliqué loyalement cette résolution; en particulier, c'est sous son influence que différents Etats sont entrés en guerre en Palestine.

La véritable responsabilité de la situation en Palestine appartient donc au Royaume-Uni et aux milieux militaires opérant en Palestine. Certains milieux des Etats-Unis partagent également cette responsabilité: ceux qui ont des intérêts considérables dans les exploitations pétrolifères de Palestine. Ils ont fait tous leurs efforts pour empêcher l'exécution du plan de partage afin de sauvegarder leurs intérêts impérialistes. Ils ne se sont nullement préoccupés des aspirations du peuple de la Palestine, et c'est ce peuple qui doit maintenant payer par ses souffrances le prix de la guerre imposée par les magnats du pétrole des Etats-Unis.

Il est intéressant à ce propos de noter que, à la Troisième Commission, on s'efforce de mettre en avant le côté humanitaire du problème. M. Pavlov voit dans ce fait une manoeuvre destinée à détourner l'attention des membres de la Commission du véritable aspect du problème, qui est d'ordre politique.

Toutes ces observations ne doivent cependant pas faire penser que l'URSS adoptera en ce qui concerne le projet de résolution commun une attitude négative; les populations pacifiques, pas plus les Juifs que les Arabes, ne sont responsables de la guerre dont elles supportent maintenant les conséquences. L'Union soviétique, qui a subi de lourdes pertes et des destructions considérables pendant la deuxième guerre mondiale, comprend mieux que quiconque les souffrances que les populations de Palestine peuvent ressentir et elle est entièrement disposée à leur apporter toute l'aide possible. Mais, tout en approuvant en principe le projet de résolution commun, M. Pavlov estime que lorsqu'on en vient à en étudier les possibilités d'application, il faut considérer sérieusement l'aspect pratique de cette résolution.

Le représentant de l'URSS constate que le paragraphe 2 du dispositif de la résolution évalue à 29.500.000 dollars le montant des secours nécessaires, alors que le rapport intérimaire du Médiateur voyait dans cette somme une simple estimation d'ordre général. En outre, les dispositions d'ordre financier et budgétaire contenues dans le projet de résolution ne sont pas du ressort de la Troisième Commission. Même si cette dernière prend une décision à ce propos, cette décision ne saurait avoir un fondement juridique, car c'est la Cinquième Commission, et non pas la Troisième, qui est compétente pour examiner les questions administratives et budgétaires. C'est pourquoi M. Pavlov estime que les paragraphes de la résolution qui contiennent des dispositions administratives ou budgétaires doivent être renvoyés à l'examen de la Cinquième Commission.

Enfin, les divers amendements présentés à la résolution commune doivent être harmonisés. Pour en arriver à une résolution qui tiendrait compte de tous ces amendements et de toutes les suggestions exprimées au sein de la Commission,

mittee should be set up to reconcile the different points of view.

He was in whole-hearted agreement with the principles set forth in the draft joint resolution, but thought that first a drafting committee should be set up to harmonize the differing points of view expressed in the Committee; secondly, the paragraphs containing budgetary or administrative provisions should be referred to the Fifth Committee, which alone was competent to deal with them.

Mr. GRUMBACH (France) said he had already proposed the setting up of a sub-committee (109th meeting), and that at the 117th meeting he had expressed his desire to await the end of the general discussion before renewing his proposal.

He thought that a sub-committee should be set up if the problem of refugees was to be settled with the rapidity to be desired. Furthermore, the new body could at the same time consider the administrative side of the question and reconcile the various suggestions and proposals which had already been made. The Committee should also study the important proposal made by the delegation of the USSR, that the administrative and budgetary provisions contained in the draft joint resolution should be referred to the Fifth Committee.

He made a formal proposal to that effect.

In conclusion, he expressed his regret that certain delegations had thought it necessary to refer to the political side of the problem. While admitting that the aspect was of great importance, he wished to adhere to the gentleman's agreement made by the Third Committee, to avoid discussion of the political aspect of the Palestine question and to deal solely with its humanitarian aspect.

Mr. DAVIES (United Kingdom) warmly supported the French delegation's proposal.

He thought that a sub-committee should be set up to draft a resolution, which should take into account all suggestions put forward in the Committee. In view of the statements made by Mr. Hill, Mr. Davies thought that the terms of reference of the sub-committee should include examination of the administrative aspects of the draft joint resolution.

As the USSR delegation had rightly pointed out, the resolution was also a matter for the Fifth Committee on account of its budgetary aspects. It should therefore be referred to that Committee with a request for its observations as early as possible.

Like the representative of France, he would decline to reply to the observations made by the delegation of the USSR on the political aspects of the problem, but would merely point to the contrast between the constructive nature of the USSR delegation's proposals and the destructive nature of its political observations.

Mr. BAGDADI (Egypt) called attention to the urgency of the refugee problem. Unless immedi-

M. Pavlov estime qu'il est nécessaire de constituer une sous-commission qui serait chargée de concilier les différents points de vue.

En conclusion, le représentant de l'URSS se déclare entièrement d'accord avec les principes exprimés dans le projet de résolution commun, mais il estime nécessaire: d'abord, d'établir une sous-commission chargée d'harmoniser les différents points de vue qui se sont fait jour au sein de la Commission; ensuite, de renvoyer à la Cinquième Commission, seule compétente pour les examiner, les paragraphes contenant des dispositions administratives et budgétaires.

M. GRUMBACH (France) rappelle qu'il a déjà suggéré la création d'une sous-commission (109^{ème} séance), et que, à la 117^{ème} séance, il a exprimé son désir d'attendre la fin de la discussion générale avant de renouveler sa proposition.

Il estime maintenant que la création d'une telle sous-commission est nécessaire, si l'on veut que le problème des réfugiés soit examiné avec toute la rapidité souhaitable. En outre, ce nouvel organisme pourrait à la fois examiner l'aspect administratif de la question et harmoniser les diverses suggestions et propositions qui ont été faites. La Commission devrait par ailleurs étudier l'importante proposition de l'URSS, tendant à renvoyer à la Cinquième Commission les dispositions du projet de résolution commun qui sont d'ordre administratif ou budgétaire.

M. Grumbach fait une proposition formelle dans ce sens.

Il conclut en regrettant que certaines délégations aient jugé nécessaire de considérer l'aspect politique du problème. Bien qu'il reconnaisse l'importance essentielle de cet aspect, il désire s'en tenir à la décision que la Troisième Commission a prise par un *gentleman's agreement*, selon lequel on doit éviter de discuter l'aspect politique de la question palestinienne pour se borner à envisager uniquement son aspect humanitaire.

M. DAVIES (Royaume-Uni) appuie chaleureusement la proposition de la délégation française.

Il estime, en effet, qu'une sous-commission doit être créée pour établir un projet de résolution tenant compte de toutes les suggestions exprimées au sein de la Commission. En outre, étant donné les déclarations faites par M. Hill, M. Davies estime qu'une des tâches de cette sous-commission doit être d'examiner les aspects administratifs du projet de résolution commun.

Comme la délégation de l'URSS l'a très justement fait remarquer, cette résolution, ayant des aspects budgétaires, est aussi du ressort de la Cinquième Commission, et c'est pourquoi il faut la renvoyer à cette dernière en l'invitant à présenter dès que possible ses observations.

Comme le représentant de la France, M. Davies refuse de répondre aux observations de la délégation de l'URSS sur les aspects politiques du problème. Il se borne à noter le contraste qui existe entre le caractère constructif des propositions de la délégation de l'URSS, et le caractère négatif des observations d'ordre politique qu'elle a présentées.

M. BAGDADI (Egypte) rappelle l'urgence du problème des réfugiés. Il estime qu'une action

ate action was taken, thousands of refugees would be in danger of death.

Mr. KAMINSKY (Byelorussian Soviet Socialist Republic) said his delegation fully appreciated the urgency of the problem of the Palestine refugees and felt deep sympathy for their sufferings. The trials which his country had experienced during the war, when his Government had been faced with a problem similar to that which had arisen in Palestine, gave him a clear understanding of the sufferings of the people of Palestine.

But he wished to emphasize that, contrary to certain allegations, the United Nations was in no way responsible for the situation in Palestine. That responsibility rested with those who had refused to carry out the General Assembly's recommendation on the partition of Palestine in a spirit of loyalty. The refugee problem was only one aspect of the Palestine question as a whole; consequently the Third Committee should not restrict itself to the humanitarian aspect.

In that connexion, he fully associated himself with the statements made by the USSR delegation. His delegation supported the USSR proposal, in particular as regards the submission of the draft joint resolution to the Fifth Committee, which alone was competent to deal with administrative and budgetary questions.

He was in full agreement with the proposal to set up a sub-committee to reconcile the different points of view and to submit to the Third Committee conclusions enabling effective action to be taken.

The CHAIRMAN proposed that the joint draft resolution (A/C.3/315) should be referred to the Fifth Committee for urgent consideration of its financial aspects and for an early report.

That proposal was adopted by 35 votes to 2.

The CHAIRMAN recalled that many delegations, particularly those of France, the Byelorussian SSR and the United Kingdom, thought a sub-committee should be set up.

Its terms of reference would be :

1. To examine all draft resolutions and amendments with which the Committee was seized and submit a report to the Committee at the earliest possible date, preferably in the form of a unified draft resolution;
2. To consult with the Secretariat on the administrative aspects of the item on the agenda.

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) held that the sub-committee should be granted only the terms of reference contained in the first part of the Chairman's definition.

The examination of the joint draft resolution was an urgent matter, while consultations with the Secretariat would tend to retard the sub-committee's work. He therefore proposed that such consultations should take place at a later date.

immédiate est nécessaire si l'on ne veut pas que des milliers de réfugiés se trouvent en danger de mort.

M. KAMINSKY (République socialiste soviétique de Biélorussie) déclare que sa délégation comprend parfaitement l'urgence du problème des réfugiés de Palestine et compatit profondément à leurs souffrances. Les épreuves que son pays a traversées pendant la guerre, période au cours de laquelle son gouvernement a eu à faire face à un problème semblable à celui qui se pose actuellement en Palestine, lui permettent de comprendre pleinement toute l'acuité des souffrances ressenties par la population de la Palestine.

Cependant, M. Kaminsky tient à souligner que, contrairement à certaines allégations, l'Organisation des Nations Unies n'est nullement responsable de la situation en Palestine. Cette responsabilité incombe à ceux qui ont refusé d'appliquer loyalement la recommandation de l'Assemblée générale concernant le partage de la Palestine. Le problème des réfugiés ne constitue qu'un aspect de l'ensemble de la question palestinienne. C'est pourquoi la Troisième Commission ne doit pas se borner à en examiner l'aspect humanitaire.

A ce propos, M. Kaminsky s'associe pleinement aux déclarations faites par la délégation de l'Union soviétique. Il annonce que sa délégation soutiendra la proposition présentée par l'URSS, en particulier en ce qui concerne la nécessité de renvoyer le projet de résolution commun devant la Cinquième Commission, seule compétente pour examiner les dispositions d'ordre administratif et budgétaire.

En outre, il se déclare tout à fait d'accord avec la proposition tendant à établir une sous-commission chargée d'harmoniser les différents points de vue et de présenter à la Troisième Commission des conclusions permettant une action effective.

Le PRÉSIDENT propose de renvoyer le projet de résolution commun (A/C.3/315) à la Cinquième Commission pour qu'elle en examine d'urgence les aspects financiers et fasse rapport aussitôt que possible.

Par 35 voix contre 2, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT rappelle que de nombreuses délégations, particulièrement celles de la France, de la RSS de Biélorussie et du Royaume-Uni, estiment nécessaire de constituer une sous-commission.

Cette sous-commission serait chargée :

1. D'examiner tous les projets de résolution et amendements dont est saisie la Commission et de soumettre aussitôt que possible un rapport, de préférence sous forme d'un projet de résolution unifié;
2. De consulter le Secrétariat sur les aspects administratifs de la question.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) estime qu'on ne devrait confier à la sous-commission que la première partie du mandat défini par le Président.

L'examen du projet de résolution commun a un caractère d'urgence, tandis que les consultations avec le Secrétariat risquent de retarder le travail de la sous-commission. M. Cisneros propose donc que ces consultations aient lieu à une date ultérieure.

Mr. DAVIES (United Kingdom) thought that in view of the statements made by Mr. Hill, according to which the Secretary-General would not agree to assume the responsibilities specified in the draft resolution, it was all the more necessary that the sub-committee should study the administrative aspects of the various draft resolutions, in consultation with the Secretary-General.

Mr. GRUMBACH (France) shared the view of the representative of the United Kingdom.

According to Mr. HILL (Secretariat), there appeared to have been some misunderstanding over the interpretation of his statement. The Secretary-General had never stated that he declined to assume the responsibilities envisaged by the joint draft resolution, but had merely pointed out the difficulties which its provisions involved.

Mr. PÉREZ CISNEROS (Cuba) requested that a separate vote be taken on the proposal to set up a sub-committee, and also on each part of its terms of reference. The sub-committee should first submit the text of a resolution; the measures to be taken could not be considered until that text had been examined by the Committee.

Mr. AZKOUL (Lebanon) asked that a vote should first be taken on the terms of reference of the sub-committee and then on the question of its creation.

The CHAIRMAN put to the vote the first part of the sub-committee's terms of reference.

The first part of the terms of reference was adopted by 35 votes to 1, with 7 abstentions.

The CHAIRMAN put to the vote the second part of the terms of reference.

The second part of the terms of reference was adopted by 29 votes to 10, with 2 abstentions.

The CHAIRMAN put to the vote the proposal to set up the sub-committee of which the terms of reference had just been adopted.

The proposal was adopted by 31 votes to 4, with 5 abstentions.

The CHAIRMAN appointed as members of the Sub-Committee, the representatives of the following countries: Belgium, Bolivia, China, Cuba, Egypt, France, India, Netherlands, New Zealand, Norway, Poland, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America and Venezuela.

The meeting rose at 1.45 p.m.

M. DAVIES (Royaume-Uni) estime qu'en raison des déclarations faites par M. Hill, d'après lesquelles le Secrétaire général n'accepterait pas d'assumer les responsabilités prévues par le projet de résolution, il est encore plus nécessaire que la sous-commission examine en consultation avec le Secrétaire général les aspects administratifs des divers projets de résolution.

M. GRUMBACH (France) partage l'opinion du représentant du Royaume-Uni.

Selon M. HILL (Secrétariat), il semble y avoir un malentendu dans l'interprétation de sa déclaration. Le Secrétaire général n'a nullement déclaré qu'il refusait d'assumer les responsabilités prévues par les dispositions du projet de résolution commun. Il s'est borné à faire ressortir les difficultés que comportent ces dispositions.

M. PÉREZ CISNEROS (Cuba) demande qu'on vote séparément sur la proposition de création d'une sous-commission et sur chacune des parties de son mandat. En effet, la sous-commission doit d'abord présenter un texte de résolution et les mesures à prendre ne peuvent être étudiées que lorsque la Commission aura examiné ce texte.

M. AZKOUL (Liban) demande que l'on vote d'abord sur le mandat attribué à la sous-commission, puis sur sa création.

Le PRÉSIDENT met aux voix la première partie du mandat de la sous-commission.

Par 35 voix contre une, avec 7 abstentions, la première partie du mandat est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la seconde partie du mandat.

Par 29 voix contre 10, avec 2 abstentions, la seconde partie du mandat est adoptée.

Le PRÉSIDENT met aux voix la proposition tendant à créer la sous-commission dont le mandat vient d'être adopté.

Par 31 voix contre 4, avec 5 abstentions, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT désigne comme membres de la Sous-Commission les représentants des pays suivants: Belgique, Bolivie, Chine, Cuba, Egypte, France, Inde, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Norvège, Pologne, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique et Venezuela.

La séance est levée à 13 h. 45.